

## COMMERÇANT - RADIATION

---

### Pièces justificatives à joindre au dossier

- un formulaire P4 dûment rempli et signé
  
- un pouvoir en original de l'entrepreneur s'il n'a pas signé lui-même le formulaire P4
  
- Si l'entrepreneur individuel est un forain ou un ambulant, produire l'original du titre de circulation délivré par la préfecture afin que le greffe y porte la mention de radiation
- Si la demande de radiation intervient suite au décès de l'entrepreneur, fournir :
  - un extrait de l'acte de décès
  - un pouvoir d'un des héritiers

### Coût : la radiation d'un commerçant au RCS est gratuite

Si vous possédez un ou des établissements secondaires hors de Villefranche ajouter : 8,03 € par établissement supplémentaire situé à des greffes différents.